

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Arrêté du 18 avril 2012 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et de la mer

NOR: DEVK1220900A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6° et 7° tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et de la mer;

Vu l'avis du comité technique local du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques en date du 22 juin 2011,

Arrête:

Article 1er

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6° et 7° tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, fixée par l'annexe de l'arrêté du 18 décembre 2010 susvisé, est modifiée conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 18 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation : Le chef de service, adjoint à la directrice des ressources humaines, R. DAVIES



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



ANNEXE

Modification de la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6° et 7° tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	BUREAU Direction - Service
Suppressions d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, à effet du 31 décembre 2010				
А	1	28	Chargé de communication	Département diffusion et communication
А	1	25	Chef de groupe	Département déplacements durables
В	1	15	Adjoint au chef comptable	Pôle financier et commande publique
В	1	15	Régisseur de recettes	Régie d'avances et de recettes
Ajouts d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, à effet du 1 ^{er} janvier 2011				
Α	1	25	Responsable de pôle	DIR/INTER – Pôle international
Α	1	28	Responsable de pôle	EDICOM/COM – Pôle communication
В	1	15	Chargé de formation	SG/PERS-FORM – Bureau personnel, formation
В	1	15	Responsable de pôle et régisseur de recettes	SG/COMPTA - Pôle financier